

Bilan annuel

2009-2010



1. L'ÉCOLE

L'école Bel-Essor est une institution scolaire régie par la Loi du ministère de l'Éducation quant à son fonctionnement. Les activités et les services visent le développement optimal de chacun des jeunes qui la fréquente et pour y parvenir, l'école rallie le dynamisme de plusieurs intervenants.

Les programmes sont ceux du ministère de l'Éducation ou ceux de l'école. Ils sont adaptés à chaque clientèle, à chaque sous-groupe et dans la mesure du possible à chaque élève tout en respectant les prescriptions du MELS. Les interventions sont fondées sur des objectifs d'apprentissage et de formation clairs et mesurables. En plus, un plan d'intervention individuel adapté est mis en place pour répondre aux besoins spécifiques de chacun et définir les services éducatifs appropriés pour lui à chaque année scolaire.

2. LA CLIENTÈLE

L'école Bel-Essor accueille chaque année des élèves, garçons et filles, déficients intellectuels moyens, sévères et profonds, avec ou sans handicap physique ou sensoriel associés. De niveau préscolaire et primaire, l'école accueille des élèves âgés de 4 à 12 ans. La langue d'enseignement est le français bien que l'école accueille des élèves de diverses nationalités. Les élèves proviennent d'une quinzaine de localités de la Rive-Sud de Montréal et sont véhiculés par un transport scolaire adapté.

Tout au long de leur scolarité à l'école, les élèves sont regroupés en classes qu'ils fréquenteront selon leur âge chronologique ou leurs besoins spécifiques. Les différents intervenants se rallient dans des actions éducatives communes par la participation aux études de besoins, par les échanges d'information sur les résultats et les réactions des enfants et par le souci d'assurer une continuité de l'action à l'école et dans la famille.

3. LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

Le conseil d'établissement est l'instance décisionnelle de l'école. La moitié de ses membres est composée de représentants de parents et l'autre moitié de représentants de l'école. Les parents sont élus, lors d'une assemblée générale de parents au début de l'année scolaire, pour un mandat de deux ans.

Les parents qui siègent au conseil d'établissement ont la responsabilité d'adopter le projet éducatif de l'école, de voir à sa réalisation et de procéder à son évaluation. Ils adoptent aussi le budget annuel, approuvent les règles de conduite et les mesures de sécurité, l'orientation générale et les modalités d'application du régime pédagogique, etc. et à d'autres égards, ils peuvent être consultés sur certains dossiers tels que les critères de sélection de la direction de l'école.

Le conseil d'établissement est d'abord et avant tout un lieu de discussion où règne une collaboration étroite entre tous et toutes dans le seul but de mettre à la disposition des élèves de l'école une variété de moyens pour développer leurs capacités et augmenter leur bien-être.

3.1 Composition du C.É. 2009-2010

Les parents

Madame Marie-Christine Beaudry, substitut comité de parents (1^{ière} année du mandat)

Madame Martine Brochu (1^{ière} année du mandat)

Madame Sophie Desaulniers, vice-présidente (2^{ième} année du mandat)

Monsieur Michel Perreault, représentant au comité de parents (1^{ière} année du mandat)

Monsieur Marc Sauvé, Président (2^{ième} année du mandat)

Le personnel enseignant

Madame Sophie Desjardins

Madame Sylvie Aubertin

Madame Michèle Larose

Le personnel non enseignant

Madame Ghislaine Boucher, direction

Madame Johanne Ringuette, technicienne en éducation spécialisée

Madame Phan Bao Trinh, orthophoniste

Représentant de la communauté

Monsieur Étienne Brisson a été nommé représentant de la communauté lors de la première réunion du conseil d'établissement tenue le 14 octobre 2009. Les représentants de la communauté n'ont pas droit de vote mais ils participent activement aux travaux du conseil.

4. BILAN ANNUEL 2009-2010

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école Bel-Essor de Longueuil, présente son rapport annuel.

Le document présente l'ensemble des sujets abordés tout au long de l'année scolaire 2009-2010 ainsi que les conclusions et résultats qui en ont découlés.

En 2009-2010, le conseil d'établissement a tenu 4 séances régulières. Les assemblées ont eu lieu les 14 octobre, 13 janvier, 14 avril et 20 juin 2010.

4.1 Loi 29

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, le conseil d'établissement a bénéficié d'une formation portant sur la loi 29, loi sur l'instruction publique, laquelle encadre les droits de l'élève, l'obligation de fréquentation scolaire, les droits de l'enseignant, les obligations de l'enseignant, l'autorisation d'enseigner, la constitution d'une école, le conseil d'établissement et autres éléments liés aux services éducatifs.

4.2 Plan de réussite

Le plan de réussite proposé par la direction de l'école a été adopté unanimement par le C.É. Il comportait quatre orientations liées principalement aux activités pédagogiques, à la propreté de l'école, la mise en place d'un protocole pour les mesures contraignantes et l'organisation et l'encadrement de la rencontre de parents.

4.3 Service de garde

En 2009-2010, le conseil d'établissement a insisté pour que la pertinence de la mise en place d'un service de garde soit évaluée. À la lumière du sondage effectué par la direction auprès des parents, il s'est avéré que sur 69% de taux de participation, seulement 17% étaient en faveur de la mise sur pied d'un service de garde. Il a donc été conclu que ceci était insuffisant pour donner suite au projet.

4.4 Budget annuel 2010-2011

En préparation de l'année scolaire à venir, le C.É. a approuvé le budget annuel proposé par la direction de l'école.

4.5 Comité de parents

Au cours de l'année, l'école Bel-Essor a été représentée de façon assidue au Comité de parents de la C.S.M.V. par Marie-Christine Beaudry et Michel Perreault qui se sont partagé la fonction.

4.6 Plan d'intervention

Cette année, le C.É. a proposé que la formule utilisée pour l'élaboration des plans d'intervention soit revue et optimisée. À cette fin, différents modèles ont été présentés à la direction. Les travaux du C.É. se poursuivront à cet égard auprès de la direction en 2010-2011 afin de s'assurer que ces plans sont optimaux en vue du développement du plein potentiel des enfants.

4.7 Évaluation des règles budgétaires 2010-2011 de la C.S.M.V

À la suite de la consultation du document lié aux règles d'allocation budgétaire, le C.É. a soulevé des différences entre les écoles quant aux budgets alloués pour du matériel spécialisé. À la lumière de cette constatation, des recommandations officielles ont été faites auprès du Conseil des Commissaires. Celles-ci suggèrent que Bel-Essor pourrait et devrait bénéficier d'un soutien financier supérieur de la part du MÉLS à l'égard du matériel spécialisé, et ce, en fonction des besoins spécifiques de la clientèle de l'école.

4.8 Sécurité en transport adapté

Au cours de l'année, le C.É. a initié des réflexions portant sur les règles régissant la sécurité dans le transport adapté. En fonction des inquiétudes présentées, la direction s'est procurée auprès de la SAAQ le document intitulé "Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves" et le C.É. a pu conclure que certaines règles ne sont pas respectées. Afin de les faire respecter, des mesures seront prises au cours de l'année scolaire 2010-2011.

4.9 Période du dîner

À la suite de réflexions soulevées par le C.É. quant à l'occupation des enfants lors de la période du dîner, la direction a réaménagé l'espace afin de répondre le plus adéquatement aux différents besoins des élèves de l'école et ce, en composant avec une pénurie de PEH lors de cette période.

4.10 Salle d'hygiène

Au cours de l'année, le C.É. a constaté que les soins offerts en salle d'hygiène n'étaient pas optimaux. Les problématiques soulevées correspondaient au manque d'espace, au temps d'attente trop élevé et au manque de personnel. Ainsi, le Conseil a demandé à la direction d'évaluer la situation afin de la corriger et des résultats positifs ont déjà été obtenus avec l'embauche de personnel. Des travaux sont à poursuivre en 2010-2011 à ce sujet.

5. CONCLUSION

Poursuivant l'objectif ultime du développement du plein potentiel des élèves de Bel-Essor dans un environnement où la qualité de vie est au premier plan, le conseil d'établissement a cette année déployé tous les efforts nécessaires pour y arriver.

Ainsi, notons que le dossier lié au service de garde a été conclu après une évaluation juste et pertinente, que des actions officielles ont été entreprises à l'égard des allocations budgétaires liées au matériel spécialisé en plus de travaux judicieusement entamés qui demeurent au menu des assemblées de 2010-2011. En effet, la construction des plans d'intervention, la sécurité dans le transport et l'organisation des soins en salle d'hygiène ont été le sujet de réflexions sérieuses qui seront poursuivies.

Tous ensemble, les membres composant le Conseil d'établissement ont joint leurs efforts afin de faire évoluer le fonctionnement, les interventions et l'encadrement du milieu de vie des élèves de Bel-Essor. Dans cet esprit, le Conseil souligne avec fierté la précieuse implication de chacun de ses membres.

C'est donc avec enthousiasme que le conseil d'établissement a conclu ses travaux de l'année 2009-2010 et entrevoit ceux de l'année à suivre.

Marc Sauvé, Président
Conseil d'établissement
École Bel-Essor